



tour lui-même, est sorti de la collaboration de plusieurs chercheurs luxembourgeois qui ont recherché et noté les légendes de leur pays avec une passion patriotique. M. Gredt lui-même a donné une nouvelle impulsion à ces recherches en publiant, en 1877, dans un journal pédagogique de Luxembourg, le *Luxemburger Schulbote*, un appel accompagné d'un questionnaire. Vingt-deux instituteurs répondirent à cet appel : Gredt eut aussi d'autres collaborateurs, parmi lesquels plusieurs curés des paroisses rurales. Les noms de ces collaborateurs dévoués remplissent presque une page entière de la préface.

M. G. a donc suivi le bon chemin dans la recherche des légendes et son livre peut s'appeler sans exagération «le trésor des légendes du pays de Luxembourg». Il l'a également suivi dans le mode de publication : chaque légende est donnée sans développement littéraire, simplement et fidèlement, avec sa provenance locale et l'indication de sa source, livre ou correspondant. M. Gredt nous dit avoir pris pour modèle les *Sagen* des Frères Grimm, et il ne pouvait certainement trouver mieux. Nous regrettons seulement l'absence d'un index qui permette d'exploiter ce «trésor» ; M. Gredt le regrette également, et il nous dit dans un post-scriptum que le temps lui a manqué pour le compiler. Heureusement une bonne table de matières permet de s'orienter d'une façon générale. En voici la division ; elle donnera l'idée du livre, car un ouvrage de ce genre, collection de faits et de documents, ne prête guère à l'analyse :

I. Légendes d'eaux, (cette section s'ouvre justement par deux légendes sur notre patronne Mélusine dont, comme on sait, le nom et l'histoire ont été transportés sur les bords de l'Alzette, si bien qu'elle est aujourd'hui comme la fée nationale de la ville de Luxembourg) ; — II. Légendes d'arbres ; — III. Nains et personnages fantastiques des bois ; — IV. Légendes du Diable ; — V. Sorciers, sorcières et sorcellerie ; — VI. La chasse sauvage et tout ce qui s'y rattache ; — VII. Les dames blanches et les trésors ; — VIII. Les animaux fantastiques ; — IX et X. Les revenants et les âmes en peine ; — XI. Légendes pieuses et contes ; — XII. Légendes historiques ; — XIII. Additions aux diverses sections.

M. Gredt annonce pour une prochaine publication les usages et coutumes du pays luxembourgeois. Avec les collaborateurs dévoués qu'il a réunis autour de lui, dont il guide et centralise les recherches, il lui sera aisé de recueillir tout le folk-lore du Grand-Duché de Luxembourg. Nous le félicitons de son initiative et de la critique avec laquelle il dirige cette enquête nationale.